



**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
POUR LE MANDAT 2021-2025**

**Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail**

Considérant :

- l'arrêté du 10 décembre 2021 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour le mandat 2021-2025 ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Pays de la Loire est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale éventuelle
Salariée	AUNEAU Stéphanie	Réceptionniste	CFDT
Salariée	BENOIT Véronique	Comptable	CFDT
Salarié	HANNAFORD Guillaume	Conseiller en gestion	CFDT
Salarié	BOUVIER Benjamin	Responsable accueil hébergement	CGT
Salarié	CHENON Isabelle	Secrétaire	CGT
Salarié	Non désigné		CGT
Salarié	Non désigné		CGT
Salariée	GUILLARD Sandrine	Assistante maternelle	CGT-FO
Salarié	DROUET Michel	Comptable	UNSA
Salariée	RIVET BONNEAU Anne-Sophie	Animatrice sportive	UNSA
Employeur	Non désigné		CPME
Employeur	Non désigné		CPME
Employeur	Non désigné		CPME
Employeur	Non désigné		CPME
Employeur	Non désigné		CPME
Employeur	MICHAU Olivier	Président de société	MEDEF
Employeur	Non désigné		U2P
Employeur	Non désigné		U2P
Employeur	Non désigné		U2P
Employeur	Non désigné		U2P

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DREETS.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Fait à Nantes, le 22 décembre 2021

Pour la Directrice régionale et par délégation,
Le Chef du pôle Travail,



François BENAZERAF